

OPERATION DE CONTROLE DE L'ALCOOLEMIE DANS LA NUIT DU SAMEDI 20 AU DIMANCHE 21 MARS 2010

Depuis le début de l'année 2010, les gendarmes du département ont constaté 47 accidents (+3) faisant 7 tués (-1) et 57 blessés (+3).

Plusieurs accidents de la circulation avec de graves conséquences corporelles se sont produits au cours de la semaine écoulée :

- Le mardi 16 mars 2010, vers 8h30, un homme de 33 ans domicilié à Soissons perd le contrôle de son véhicule alors qu'il terminait de dépasser un camion sur la RN 2, commune de Villers-Cotterêts. Sa voiture a terminé sa course contre un arbre. Il a été évacué dans le coma vers le CHU de Reims.

- Le samedi 20 mars 2010, vers 19h45, un cyclomoteur est percuté par une voiture sur la commune de Froidmont-Cohartille, à hauteur de l'intersection entre la RN2 et la RD64. La conductrice et la passagère du cyclomoteur, âgées de 15 et 14 ans et domiciliées dans le secteur de Marle, sont actuellement hospitalisées dans un état grave au CHU de Reims.

Avec environ 1 tué sur 2, l'alcool reste la première cause d'accidents mortels de la circulation routière dans l'Aisne.

En vue de lutter contre cette situation, une opération de contrôle de l'alcoolémie était organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 mars 2010. 25 gendarmes étaient engagés sur une douzaine de postes de contrôle positionnés sur les communes de Chauny, Villers-Cotterêts, Lesdin, Bohain en Vermandois, Bourg et Comin et en périphérie de Château-Thierry.

Plus de 200 dépistages ont été effectués au cours de cette opération, 14 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ont été constatées dont 6 pour un taux délictuel (supérieur à 0,40 mg d'alcool par litre d'air expiré). Le permis de conduire de ces 6 automobilistes a immédiatement été retenu dans la perspective de la prise d'un arrêté de suspension administrative. 1 infraction pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants et 7 autres infractions au code de la route ont également été constatées.

5 conduites sous l'empire d'un état alcoolique, dont 3 pour un taux délictuel, ont notamment été relevées par les militaires du PA de Laon dans le secteur de Bourg et Comin en moins de 3 heures de contrôle. 4 des 5 automobilistes verbalisés avaient plus de 30 ans. 3 des 5 automobilistes verbalisés transportaient des passagers. Près du tiers des automobilistes contrôlés avaient consommé de l'alcool.

Pour mémoire :

En fonction de leur taux d'alcoolémie, les conducteurs encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire ainsi que la confiscation du véhicule s'il s'agit de récidivistes. Quel que soit leur taux d'alcool dans le sang, ils perdent automatiquement 6 points sur leur permis de conduire, ce qui signifie tout simplement la perte du permis pour les jeunes conducteurs. En cas d'accident de la circulation avec des conséquences corporelles pour un tiers, ils encourent jusqu'à 7 ans de prison, 100 000 euros d'amende, 10 ans d'annulation du permis ainsi que la confiscation de leur véhicule. Ces peines ne tiennent pas compte des éventuels dommages et intérêts à verser aux victimes.

En 2009, les gendarmes axonais ont procédé à plus de 95 000 dépistages de l'alcoolémie. Ils ont constaté 1814 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et retenu immédiatement sur le terrain près de 900 permis de conduire. La proportion des accidents mortels dus à l'alcool est presque de deux fois plus importante dans l'Aisne qu'au niveau national.

Il faut refuser de monter dans le véhicule d'un individu qui a consommé de l'alcool et l'inviter fermement à ne pas prendre le volant.

Capitaine JOUGLAR
Commandant l'EDSR02